SECONDE OPINION

DE

M. DE MONTESQUIOU,

Sur les Assignats de 5 livres.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
1791.

SECONDE OPINION
DE
M. DE MONTESQUIOU,

Sur les Assignats de 5 liv.

AVERTISSEMENT.

L'opinion ſuivante auroit été lue à l'Aſſemblée nationale, à la ſéance du 6 Mai, ſi la diſcuſſion eût duré plus long-temps. Le public ne l'eût jamais connue, ſi le décret rendu ce même jour avoit ſtatué définitivement ſur les moyens & ſur le régime entier de la fabrication & de l'émiſſion des petits aſſignats ; mais au point où en ſont les choſes, tous ceux qui croient avoir des vues utiles, en doivent l'hommage à la choſe publique ; & ce devoir eſt encore plus ſacré pour les Repréſentans de la Nation que pour le reſte des Citoyens.

MESSIEURS,

Il ſeroit bien à deſirer que l'on ne fît jamais intervenir les paſſions ou les préjugés dans les queſtions que

la raiſon froide & des calculs exacts doivent juger en dernier reſſort. Celle qui eſt ſoumiſe à votre diſcuſſion, ſe préſente, aux meilleurs eſprits, ſous pluſieurs rapports. Tous partent du même point, tous tendent au même but; & s'ils varient ſur les moyens d'y arriver, c'eſt de cette diverſité même que doit jaillir plus certainement la vérité que vous cherchez.

Le peuple, nous a-t-on dit, réclame hautement les petits aſſignats; & cette volonté eſt, pour nous, la loi ſuprême. Me préſerve le ciel d'en reconnoître jamais d'autre que la volonté générale, ſeule loi des peuples libres! mais n'oubliez pas, Meſſieurs, que vous en êtes les organes, & que c'eſt au tribunal de la ſageſſe que doivent ſe prononcer ſes arrêts. Là, les paſſions ſont condamnées au ſilence; les premiers mouvemens ſont analyſés, réprimés même, ſi le bonheur public l'exige. A quoi ſerviroient des légiſlateurs ſans force, ſans prévoyance, entraînés par le flot qui les environne, & ſacrifiant au vain deſir de plaire un moment, la noble ambition d'être long-temps utiles? La volonté du peuple eſt impoſante, ſans doute; mais il eſt une loi plus impoſante encore, plus ſacrée pour nous, plus immédiatement confiée à notre ſurveillance; & cette loi ſuprême, la ſeule à laquelle nous puiſſions accorder ce titre, c'eſt le ſalut du peuple.

Je ne répondrai à aucune des déclamations que j'ai entendues dans cette tribune; je réduirai la queſtion actuelle aux termes les plus ſimples; & rien ne ſera plus facile, car nous ſommes tous d'accord ſur le fait principal. Nous convenons tous qu'il eſt urgent d'aider la circulation, & de lui rendre les intermédiaires qui lui manquent entre les groſſes pièces de notre monnoie territoriale, & celles qui ſervent aux moindres beſoins de la vie.

Que ce ſoit l'aſſignat qui perde au moment de

l'échange, ou que ce ſoit l'argent qui gagne, c'eſt une queſtion oiſeuſe, puiſque l'effet ſera le même, tant que le journalier ne pourra acquitter ſes conſommations qu'avec de l'argent, & qu'il ne pourra ſe procurer, avec un aſſignat, tout l'argent dont l'aſſignat repréſente exactement la valeur.

Or voilà préciſément le mal dont on ſe plaint, & qu'il s'agit de faire ceſſer. Le but auquel nous tendons eſt donc d'empêcher que les écus ne continuent de gagner contre des aſſignats, & notre moyen eſt de mettre d'autres ſignes de valeur en concurrence avec les écus dans les marchés.

Nous voulons enſuite que le nouveau ſigne de valeurs qui concourra avec les écus, ne perde rien contre la monnoie; & pour cela, nous propoſons une immenſe fabrication de monnoie de cuivre, afin de rendre facile, en tout temps & par-tout, l'échange au pair de ces nouvelles fractions d'aſſignats, contre une monnoie métallique propre aux moindres beſoins.

Le problême feroit donc entièrement réſolu, au gré même des plus violens adverſaires des aſſignats, ſi, dans toutes les parties du Royaume, le porteur d'un aſſignat pouvoit, à chaque inſtant, l'échanger contre des écus ou contre leur équivalent, & ſi partout cet équivalent d'écus pouvoit être transformé, ſans perte, en monnoie de métal.

Je crois la propoſition clairement énoncée. Examinons maintenant lequel des deux ſyſtêmes qui vous ont été préſentés, remplit le mieux toutes ces données.

M. Rabaut vous a propoſé de faire fabriquer des aſſignats de 5 livres au compte de la Nation, comme vous avez fait fabriquer les précédens. Je vous ai propoſé de confier cette opération, dans toutes les villes

principales, à des maiſons de commerce ou à des aſſociations de citoyens. C'eſt en cela ſeulement que conſiſte la diverſité de nos opinions, car tous les deux nous voulons des aſſignats de 5 livres, & une immenſe quantité de monnoie de cuivre, fabriquée avec le métal des cloches, ou avec le prix qui en proviendra.

Si l'on me prouve que le moyen propoſé par M. Rabaut pour mettre les nouveaux aſſignats en circulation, eſt plus rapide & plus sûr que le mien, je me range auſſitôt à cet avis ; mais à la propoſition d'une fabrication unique, faite comme la dernière par le tréſor public, j'ai objecté qu'une émiſſion ſuffiſante d'aſſignats de 5 liv. ſeroit d'une exceſſive longueur, & l'on n'a rien répondu à cette objection. J'ai dit que la fabrication en ſeroit fort chère; qu'une circulation rapide les uſeroit fort vîte, quelque ſoin que l'on mît à les perfectionner; qu'ainſi l'on ne pouvoit les émettre ſans procurer en même tems les moyens de les renouveler ſouvent ; qu'en conſéquence il faudroit établir preſque par-tout des dépôts d'aſſignats & des dépoſitaires; que l'infidélité poſſible de tant de mandataires étoit un grand inconvénient ; que l'impoſſibilité de tenir des comptes réguliers d'entrée & de ſortie de cette innombrable quantité de billets en étoit un autre ; & l'on n'a levé aucune de ces difficultés. Je peux dire même que l'on ne m'a oppoſé aucune théorie. Il en faut une cependant : on ne peut pas adopter un grand ſyſtême ſans s'occuper des moyens d'exécution.

Ces difficultés me paroiſſent inſolubles en ſuivant, comme on vous l'a propoſé, la méthode ordinaire & ſimple de la fabrication & de l'émiſſion directe, telle qu'elle a été pratiquée juſqu'ici. Ces difficultés diſparoiſſent en livrant l'exécution de votre plan à des établiſſemens de confiance, particulièrement ſurveillés par les corps adminiſtratifs ; c'eſt là que ſe fabrique-

roient, ſous des formes générales & preſcrites, des fractions repréſentatives des aſſignats donnés en échange, leſquels demeureroient en quantité ſuffiſante dépoſés dans une caiſſe publique pour la ſûreté de ceux qui feroient porteurs des nouveaux billets. Dans mon ſyſtême, le quart des aſſignats dépoſés (& ce feroit une condition expreſſe) feroit employé à acheter à vos hôtels des monnoies une ſomme égale de monnoie de cuivre, dont la fabrication eſt convenue. Alors les fractions d'aſſignats feroient conſtamment échangées à bureau ouvert & au pair contre cette monnoie. Alors le journalier, l'entrepreneur, le manufacturier, feroient à l'abri de toute perte, & perſonne n'auroit à craindre l'accaparement des gros ſous, la plus incommode, mais, dans la circonſtance où nous ſommes, la plus utile des monnoies. Dès que les caiſſes d'échange feroient toujours ouvertes, il eſt clair qu'on y auroit bien rarement recours, & que les échanges de ſous contre les fractions d'aſſignats ſe feroient entre les citoyens & dans tous les marchés, ſans le moindre embarras. C'eſt ainſi, Meſſieurs, que la combinaiſon de deux meſures, dont l'alliance eſt indiſpenſable, applaniroit toutes les difficultés. Les fractions d'aſſignats feroient acquiſes librement, & pourroient toujours l'être; & la certitude de pouvoir toujours, ou reprendre des aſſignats, ou ſe procurer de la monnoie, les feroit infiniment rechercher.

Je demande à préſent ſi j'ai fait, comme on a voulu me l'objecter, l'abſurde propoſition d'autoriſer les départemens à frapper monnoie. Je demande ſi je mets un crédit particulier à la place du crédit national, tandis que toute l'opération repoſe ſur le crédit des aſſignats, & ſur la facilité des échanges libres. Je demande enfin ſi, comme on l'a dit encore, j'ai parlé pour les petits aſſignats & conclu contre eux, tandis

que je n'ai cherché que des moyens d'accélérer la jouiſſance d'un bien que ſes plus ardens apologiſtes renvoient, ſans s'en douter, à des temps éloignés, & expoſent à mille difficultés de détail.

M. Rabaut, qui n'a pas encore répondu à mes objections, mais qui a été frappé de la lenteur d'une fabrication de petits aſſignats, & des inconvéniens attachés aux nombreux dépôts néceſſaires pour leur renouvellement, vous a laiſſé entrevoir le moyen d'employer des aſſignats métalliques. Je ſuis bien sûr qu'il ſera bientôt détaché de cette idée; ſon bon eſprit en ſentira tout le danger. Le grand intérêt qui ſolliciteroit l'introduction furtive de pareils aſſignats dans le Royaume, exciteroit la plus dangereuſe contrebande. Les étrangers ont ſouvent fait paſſer en France de la monnoie de billon ſous l'appât d'un gain très-modique; mais heureuſement le mal qu'ils nous faiſoient n'étoit pas grand. L'introduction des aſſignats de métal, au contraire, ſeroit un fléau deſtructeur pour la Nation; car, en dernière analyſe, il faudroit bien les payer, & la dette publique ſe trouveroit accrue de tout ce que la fraude auroit eu l'art de faire pénétrer dans le Royaume. Nos aſſignats peuvent ſe contrefaire, il eſt vrai; mais du moins il eſt poſſible de reconnoître les véritables des faux. Ils ont des ſignes ſecrets, des ſignatures connues: ce ſont des indications certaines, que jamais des aſſignats de métal ne pourroient offrir à nos recherches. Il eſt donc impoſſible d'adopter ce ſyſtême, ſans courir les plus grands riſques; rien n'eſt inimitable en fait d'empreintes & de compoſitions métalliques; l'incommodité de cette monnoie ne ſeroit compenſée par aucun avantage.

Me demandera-t on pourquoi je préfère les aſſociations particulières, à l'emploi de prépoſés du gouvernement, même pour l'exécution du plan que je

propofe ? Je crois y avoir répondu d'avance. Je ne penfe pas qu'il puiffe y avoir de furveillance active & conftante fans le concours de l'intérêt particulier. Une manutention immenfe comme celle-là, conduite par les moyens ordinaires, fera mal faite ; & la feule négligence, en fuppofant même qu'elle fût notre unique danger, pourroit avoir les plus funeftes conféquences.

D'ailleurs, n'avons-nous pas l'expérience du fuccès d'établiffemens femblables ? Lyon a de petits affignats libres qui foutiennent fes atteliers. On me répond qu'ils perdent huit ou dix pour cent ; cela doit être : ils ont le fort des affignats, parce que la monnoie de cuivre n'y eft pas affociée. Joignez-y cette monnoie & des échanges à bureau ouvert ; les affignats & leurs fractions ne perdront plus rien.

Les adverfaires de ce fyftême, qui, j'ofe l'efpérer, cefferont de l'être quand ils m'auront bien entendu, ont cru le décréditer en difant que je propofois des banques, des caiffes d'efcompte ; comme fi des banques, des caiffes d'efcompte étoient la perte des pays qui favent s'en fervir ! Quoi ! parce que notre ancien gouvernement avoit abufé de tout, parce que fon defpotifme n'avoit pas refpecté un établiffement qui eût pu rendre de grands fervices à l'État, & qu'il en a fait l'inftrument & la victime de fon gafpillage, oublierons-nous que, depuis un fiècle, des banques bien organifées font la profpérité de l'Angleterre ? Un jour la France apprendra ce qu'un gouvernement fage auroit pu faire de cette caiffe d'efcompte, fi injuriée, fi calomniée, & qui, malgré l'abus que les miniftres des finances en ont fait, nous offre encore le modèle de la plus parfaite comptabilité. Mais je réponds à cette objection, que je ne propofe d'établir ni banque, ni caiffe d'efcompte. J'invite de bons citoyens, d'honnêtes négocians, à fe réunir pour

servir leur pays. J'indique les moyens ; je soumets leurs entreprises à l'inspection des corps administratifs, des délégués du peuple, pour que de téméraires agioteurs n'abusent pas de sa crédulité. Je subdivise une opération que je crois impraticable en masse. Je pose les bases d'un système immense de circulation ; & je fais jouir à l'instant même la Nation entière d'un bienfait dont toute autre combinaison lui fera long-temps attendre l'effet.

J'ajoute, en faveur de mon système, une observation que personne n'a faite encore. M. Rabaut propose, ainsi que moi, les moyens d'échanger au pair les petits assignats, j'en crois le succès infaillible. Mais, en suivant son plan, comment celui qui voudra de petits assignats, pourra-t-il s'en procurer ? L'échange que M. Rabaut propose de faire pour les mettre dans le commerce, étant une fois consommé, y aura-t-il de nouveaux magasins où l'on puisse continuer d'en aller chercher ? Non, sans doute : une émission faite en vertu d'un décret, ne peut être excédée. On ne trouvera donc de petits assignats qu'au marché, comme à présent on y trouve des écus. Il faudra donc les acheter ; & ce que les écus gagnent aujourd'hui sur les assignats, les nouvelles fractions de 5 liv. le gagneront. Ainsi la société n'éprouvera qu'une partie du bien qu'on cherche à lui procurer ; & peut-être paroîtra-t-il plus dur de perdre pour obtenir en échange un papier plus commode, que de perdre pour obtenir des écus. Cette considération mérite, je crois, qu'on y réfléchisse.

Une autre objection moins grave, mais qu'il ne faut pas omettre, c'est que pour réparer la destruction des petits assignats, pour en avoir par-tout à offrir à ceux qui n'auroient plus que des lambeaux, il faudra porter la fabrication au double ou au triple des billets qui seront dans le commerce. Alors l'incon-

vénient que j'ai fait voir, & qui eſt attaché à la longueur de la fabrication, ſera double ou triple de ce que j'avois dit.

Les compagnies particulières parent à tous ces inconvéniens. Leur intérêt ſera toujours de changer des fractions d'aſſignats contre des aſſignats; ainſi l'on n'en manquera jamais. Leur obligation ſera de fournir aux autres échanges; ainſi ils ne ſeront jamais interrompus. Le Corps légiſlatif & le gouvernement, débarraſſés du ſoin de diriger cette immenſe circulation, auront alors tous les motifs de ſécurité : alors il ne pourront craindre aucun abus ſur la quantité d'aſſignats émis, puiſque l'émiſſion n'excédera jamais la ſomme décrétée.

Je pourrois peut-être ajouter à ces avantages celui de placer par-tout l'intérêt particulier en ſentinelle contre les falſificateurs. Ces dernières raiſons me paroiſſent péremptoires.

Je me réſume, & je demande qu'avant tout, l'opération de la vente des cloches & de leur tranſmutation en ſous, juſqu'à la ſomme de 40 millions, ſoit ordonnée; que le Roi ſoit prié de la faire exécuter, car je crois que c'eſt le ſeul moyen qu'elle le ſoit ; & que toutes les monnoies du Royaume y ſoient employées.

Quant aux moyens de former des établiſſemens particuliers, ſans négliger aucune précaution de sûreté, dans tous les endroits où il ſera poſſible d'en faire, pour mettre en circulation des aſſignats de 5 l. avec la facilité de les échanger à bureau ouvert contre la nouvelle monnoie de cuivre; je demande que le comité des finances ſoit chargé d'en concerter le plan avec le comité de conſtitution, & qu'il le préſente ſous huitaine à l'Aſſemblée Nationale.